



Centre Hospitalier de Libourne

Direction de la communication

112, rue de la Marne – BP 199

33505 LIBOURNE CEDEX

Tél. 05 57 55 35 03 ou 3504

secretariat.direction@ch-libourne.fr

Communiqué de presse proposé par : Le Centre Hospitalier de Libourne-Direction de la communication

Les préalables au projet:

Un certain nombre d'opérations préalables doit être réalisé avant l'ouverture du chantier du Nouvel hôpital de Libourne. Il s'agit :

- de dégager l'espace correspondant à l'emprise du futur bâtiment. Pour cela doivent être démolis les pavillons 2, 3, 23, les bâtiments abritant la crèche, l'autocom, les locaux syndicaux et la direction des EHPAD, etc. Cela suppose la réinstallation préalable de ces structures : EHPAD de 112 lits ouvert à Garderose ; crèche en cours de construction, etc.
- de réaliser les nouveaux accès (accès définitifs) à l'hôpital Robert Boulin : rond point rue de la marne et voie d'accès intérieure au droit de ce rond point ;
- de réaliser un certain nombre de travaux d'infrastructures (réseaux, parkings, installations techniques).

LE CHOIX DU PROJET ARCHITECTURAL POUR LE NOUVEL HOPITAL DE LIBOURNE

Pour la mise en œuvre de son projet de reconstruction partielle, le Centre Hospitalier de Libourne a été amené à recourir à la procédure dite de conception-réalisation. Dans ce cadre juridique, cinq groupements ont été sélectionnés par le jury le 24 mai 2013 pour concourir et ont donc travaillé à l'élaboration d'un projet architectural et technique entre mai et novembre 2013.

A réception de ces projets, une commission technique, regroupant différents groupes de professionnels de l'établissement ont alors procédé à une analyse comparative sur les aspects architecturaux, techniques, opérationnelles et fonctionnelles permettant de mettre en évidence les points forts et les points faibles de chacun des projets.

Le jury s'est ensuite réuni pendant 3 jours (du 4 au 6 mars 2014) pour auditionner les groupements candidats et procéder au classement des différentes offres en intégrant les conclusions des analyses des commissions techniques.

Ce jury était composé d'architectes, d'architectes non hospitaliers, et d'architectes et ingénieurs hospitaliers extérieurs à l'établissement, de médecins (représentants élus et chefs de pôles) et de directeurs. Au terme des échanges et des délibérations, le jury a classé en première position le groupement GTM (Mandataire GTM, associé notamment aux cabinets d'architecture CHABANNE et partenaires, NIVEAU 3, ARCADIS et VINCI Construction).

Le directeur de l'établissement a suivi la position du jury en retenant le groupement GTM en qualité de lauréat pressenti.

Conformément aux règles de la procédure de conception-réalisation, des discussions ont commencé à être engagées avec ce groupement afin de réaliser un travail de mise au point technique. Ce travail devrait aboutir dans le courant de l'été à la signature d'un marché entre l'hôpital et le groupement GTM.

Trois étapes pour un projet :

La construction de la nouvelle structure de 40000 M² ne représente qu'une étape du projet d'ensemble. Une étape préparatoire, en cours, vise à permettre de dégager l'emprise foncière nécessaire à la construction. Une étape postérieure à la construction vise d'une part à rénover certaines surfaces libérées dans l'hôpital Robert Boulin après la mise en service du nouveau bâtiment, d'autre part à démolir deux des trois ailes d'hospitalisation du monobloc actuel.

Deux décisions structurantes : le projet de reconstruction de l'hôpital « Robert Boulin » a fait l'objet de longues discussions au fil des dix dernières années. Plusieurs hypothèses ont été envisagées. Le projet actuel, qui est en cours de réalisation résulte finalement de deux grandes décisions :

1°) Une reconstruction sur site : En 2009, le Conseil d'administration du CH de Libourne, sous la présidence de M. Gilbert MITTERRAND, et en présence du Directeur de l'A.R.H. de l'époque, décide de **reconstruire l'Hôpital « Robert Boulin » sur le site même où il est aujourd'hui installé.**

2°) Une reconstruction partielle : le 5 juillet 2011, le conseil de surveillance du C.H. de Libourne, sous la présidence de M. M. Galand, et sur la proposition de la mission de l'I.G.A.S., diligentée par Mme Klein, Directrice générale de l'A.R.S., décide de **ne reconstruire que partiellement l'hôpital « Robert Boulin »**, cette décision se fondant sur le fait que le plateau technique existant, en bon état car de construction récente, pouvait être conservé.

D'où la nécessité d'importantes opérations préalables (crèche, EHPAD, VRD, Démolitions etc.).

Une procédure simplifiée qui apporte des garanties de coût et de délai : la procédure dite de « **conception réalisation** » : Il s'agit d'une procédure simplifiée, qui permet de choisir simultanément le projet et le groupement qui va le construire. A la différence de ce qui se passe avec une procédure classique, le choix se fait sur un projet complètement défini, prêt à être réalisé. Dès lors, le groupement peut s'engager sur un délai et sur un coût précis, et ces engagements sont assortis de pénalités. En revanche cette procédure implique de la part du maître d'ouvrage de ne pas modifier son cahier des charges s'il veut que le groupement respecte ses engagements.

Contacts : Centre Hospitalier - 112 rue de la Marne – BP 199 – 33505 LIBOURNE CEDEX - Tél. : 05 57 55 34 34

. C.GARGAM – Directeur de la Communication du Centre Hospitalier de Libourne – Tél. : 05 57 55 35 02

. C. SOUBIE – Directeur du projet de Nouvel Hôpital – Tél. : 05 57 55 35 85

. P. SAMSON – Directeur des travaux, chef de projet du nouvel hôpital – Tél. : 05 57 55 26 29